

ENS Les Grandes Vignes – La Balme de Sillingy

Janvier 2024

Document de gestion synthétique 2024-2029



Coordination et suivi du programme

Leslie KRITHARI, CCFU

Marie GOURBESVILLE, Asters-CEN74

Lisa WIRTZ, Asters-CEN74

Crédit cartographique

RIS 74, Cadastres, IGN

Crédits photographiques

Asters CEN 74, 2021

PROGRAMME REALISE AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

CONTEXTE GENERAL

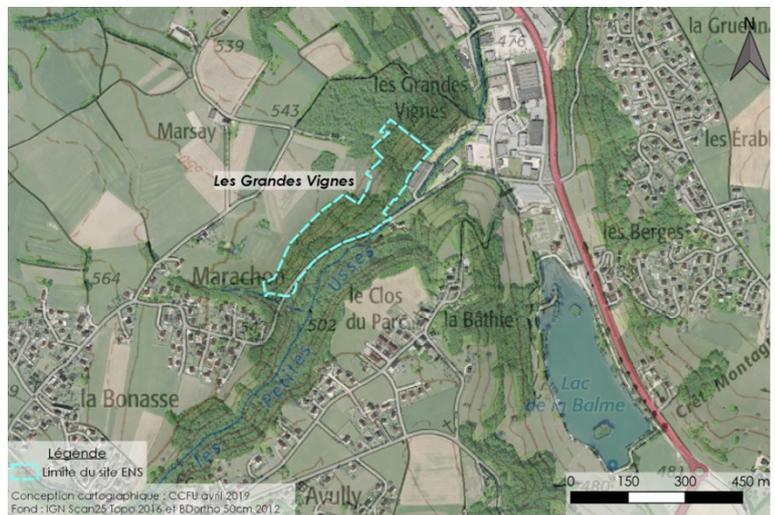
La commune de La Balme de Sillingy abrite sur son territoire le coteau des Grandes Vignes. En raison de son intérêt écologique, ce site a été labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) par le Département de la Haute-Savoie en 2013 (CP-2013-0843). La Communauté de Communes Fier et Usse (CCFU), avec le soutien financier du Département, a porté l'élaboration d'un document de gestion afin de préserver les richesses de l'ENS « Les Grandes Vignes ». Ce document permet de faire l'état des connaissances naturalistes et des usages, de fixer des objectifs de gestion et de déterminer un plan d'actions. Le plan d'actions sera mis en œuvre par la CCFU en partenariat avec la commune de La Balme de Sillingy, l'appui technique d'Asters – Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie et le soutien financier du Département de la Haute-Savoie.

A. ETAT DES LIEUX – DIAGNOSTIC DU SITE

A. 1. INFORMATIONS GENERALES

A. 1. 1. Localisation et limite du site

Le site ENS des Grandes Vignes se situe au nord-ouest du lac de La Balme de Sillingy, sur le coteau, aux lieux-dits cadastraux « Les Grandes Vignes » et « Marachon ». D'une surface de 5,5 ha, il est situé à environ 480 m d'altitude dans un contexte pour partie boisé et pour partie prairial. Il est bordé au nord-ouest par une zone à agricole à fort enjeux et au sud-est par la route des Carasses. Il présente une pente forte orientée sud-est.



A. 1. 2. Statuts actuels

La totalité du site est classée en zone naturelle à protéger au PLU de la commune de La Balme de Sillingy.

A. 1. 3. Aspects fonciers

Le site (hors accès) se répartit sur 34 parcelles cadastrales dont 4 parcelles publiques (commune de La Balme de Sillingy). Les propriétaires/exploitants des parcelles privées seront contactés afin d'envisager la signature de conventions permettant la mise en œuvre des opérations de gestion.

A. 2. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL

A. 2. 1. Patrimoine naturel

LES HABITATS NATURELS

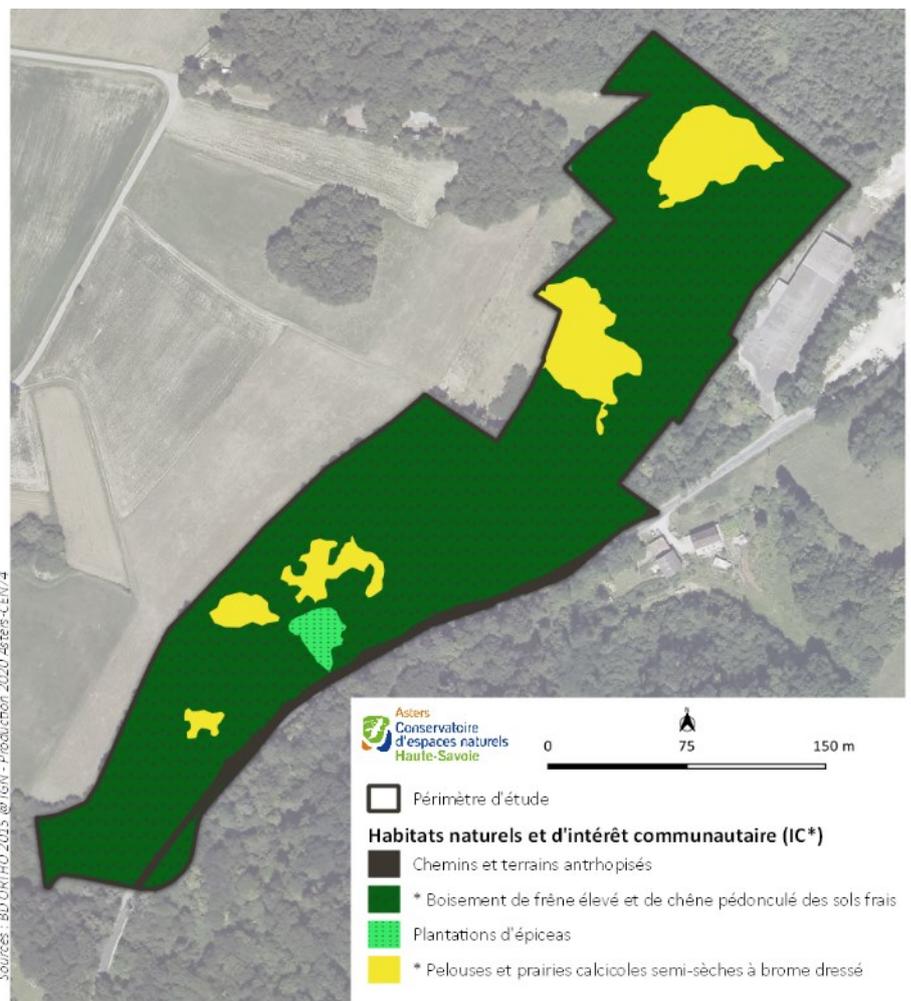
Les inventaires ont permis de distinguer 3 habitats naturels, parmi eux, 2 sont des habitats d'intérêt communautaire : les pelouses et prairie calcicoles semi-sèches à brome dressé et les boisements de frêne élevé et de chêne pédonculé.

Les pelouses sèches se caractérisent par la dominance du brome dressé auquel est associée une végétation thermophile. Sur le site, les pelouses accueillent une diversité d'orchidées typiques de ces conditions. Certaines d'entre elles hébergent aussi une espèce protégée.

Sur le site, cet habitat présente deux états de conservation :

- défavorable inadéquat pour les 2 pelouses les plus au nord,
- défavorable mauvais pour les pelouses les plus au sud.

Les boisements, quant à eux, sont dominés par le frêne élevé et/ou le Chêne pédonculé, et accompagnés par une strate arbustive diversifiée. Le sous-bois est généralement bien fourni mais un appauvrissement de la flore et le développement d'espèces concurrentielles (robinier faux-acacia et ronce notamment) dégrade l'état de conservation de l'habitat qui est considéré comme défavorable inadéquat.



Les habitats naturels et d'intérêt communautaire

LA FLORE

Le cortège floristique apparaît riche avec au total 119 espèces recensées entre 2009 et 2020 dont **plusieurs espèces caractéristiques des pelouses sèches**. C'est notamment le cas de 4 espèces d'orchidées : l'orchis pyramidal, l'ophrys frelon, l'orchis militaire et l'orchis singe (*ci-contre respectivement de gauche à droite*).



Orchidées caractéristiques de pelouses sèches - @LW-Asters-CEN74



D'autre part, une espèce d'intérêt, protégée au niveau national est présente sur le site. Il s'agit de la **marguerite de la Saint-Michel**, aussi appelée aster amelle. Une population importante a encore été observée récemment (septembre 2022).

Aster amelle – © LK-CCFU

LA FAUNE

Parmi les oiseaux, 26 espèces ont été contactées dont une vingtaine seraient potentiellement nicheuses. Le site apparaît trop fermé pour accueillir des espèces d'intérêt de milieux ouverts. Toutefois, une espèce d'intérêt a été contactée à plusieurs reprises et encore récemment (2018). Il s'agit du **Pouillot fitis**.

Concernant les insectes, une cinquantaine d'espèces a été recensée dont 16 papillons. Il s'en distingue 3 espèces remarquables : le grand nègre des bois (vulnérable en France), la méliée des scabieuses et **l'azuré des coronilles**, très rarement observé en Haute-Savoie. Ces deux derniers sont des espèces caractéristiques des pelouses sèches.

Plusieurs espèces de criquets, sauterelles, cigales mais aussi de reptiles (lézard vert) et la mante religieuse ont également été inventoriées sur le site.

A. 2. 2. Fonctionnalité

Au sein du site, les connexions entre les milieux ouverts apparaissent quasi inexistantes. Ces connexions, essentielles pour maintenir les interactions entre espèces, reflètent la bonne fonctionnalité des écosystèmes.

Les habitats de pelouses sèches et de friches à molinie se concentrent sur la partie ouest du Département. Ils contribuent à diversifier le paysage et à le rendre écologiquement fonctionnel. Le territoire de la CCFU a une responsabilité dans la conservation de ces types habitats d'intérêt communautaire. Le site des Grandes Vignes joue un rôle de relais entre les Crêts de Choisy et le secteur Mandallaz-Montagne d'Âge.

A. 2. 3. Évolution des milieux naturels

La comparaison de la photo aérienne historique (1961) avec une plus récente (2015) donne un aperçu de l'évolution des milieux. Le paysage ouvert s'est refermé au cours du temps. Ces modifications s'expliquent certainement par l'abandon des pratiques agricoles sur le site. Seul un secteur au Nord-Est est encore entretenu par pâturage actuellement.



Evolution du paysage à partir des photos aériennes (source : @IGN)

A. 3. USAGES DU SITE

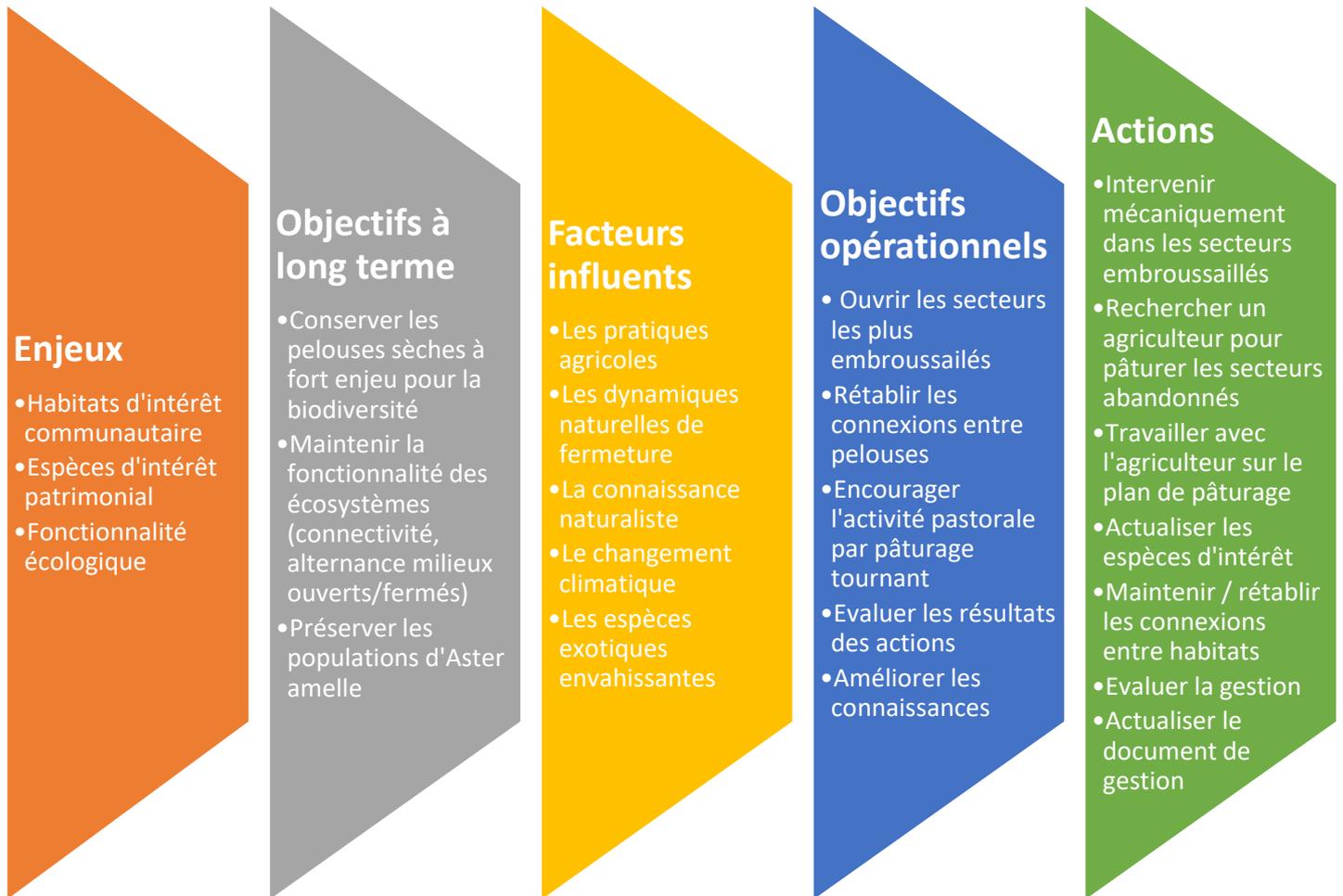
A. 3. 1. L'agriculture

L'agriculture est développée sur le territoire. En périphérie du site plusieurs parcelles sont exploitées et mécanisables. Ce sont essentiellement des prairies permanentes ou temporaires et des cultures de céréales. Quelques parcelles sont également cultivées en maïs aux alentours.

Sur le site, les parcelles présentes sont moins accessibles du fait de la pente. Seul un secteur est encore entretenu par pâturage bovin, tandis que les autres secteurs sont laissés à l'abandon depuis plusieurs années.

B. STRATEGIE DE GESTION

Le site se compose de pelouses sèches accueillant des espèces d'intérêts et/ou protégées. Toutefois, l'état de conservation de ces habitats ne trouve pas son optimum, soit du fait d'un pâturage trop intense (banalisation de la flore), soit de l'abandon des pratiques pastorales (fermeture des milieux). Le maintien de la biodiversité sur le site passe par la conservation des milieux ouverts et une gestion qui favorisera un bon état de conservation.



C. PROGRAMME D' ACTIONS

C. 1. 1. Actions d'intégration dans le contexte local

Animation foncière

Etape indispensable avant tout travaux. Il faut contacter chaque propriétaire/exploitant pour obtenir l'autorisation d'intervenir sur sa(ses) parcelle(s) via la signature d'une convention d'usage pour la durée du programme de gestion (6 ans). Dans cette démarche, il faut également tenir compte des parcelles qui seront utilisées pour accéder au site. Des conventions d'usage doivent être signées entre la CCFU et l'ensemble des propriétaires/exploitants de la parcelle.

Animation du site

Annuellement le comité de pilotage du site se réunira. Les propriétaires/exploitants, élus et membres de la commission environnement de La Balme de Sillingy y seront conviés.

Extension du périmètre ENS

Il s'agit de proposer une extension au site, d'une part sur la partie est où est présente une friche à molinie, habitat d'intérêt susceptible d'accueillir des espèces à fort enjeux et d'autre part, sur les parties supérieures des pelouses sèches pour gagner en cohérence et harmoniser la gestion pastorale sur l'ensemble du site.

C. 1. 2. Actions de conservation du patrimoine naturel

RESTAURATION DES HABITATS (R)

Les travaux de restauration des milieux seront réalisés par un prestataire et/ou par un éleveur. Un partenariat avec le lycée agricole de Poisy pourra également être envisagé. La carte ci-après synthétise et localise les actions envisagées. Selon les contraintes et l'implication ou non d'un éleveur dans la gestion, les orientations sont les suivantes :

1/ Travaux initiaux de restauration par une entreprise spécialisée

2/ Restauration complémentaire des secteurs réouverts

2.1 – Opt.1 : Restauration par pâturage

2.1 – Opt.2 : Restauration par une entreprise spécialisée en cas de non exploitation agricole

Les actions (hors pâturage) devront être réalisées après floraison de l'Aster amelle pour ne pas impacter la survie de ces populations dans les secteurs où l'espèce est présente. Dans le cas où ce n'est pas possible, il faudra veiller à mettre en défend les secteurs aux moments des chantiers.

1/ Travaux initiaux de restauration par une entreprise spécialisée

Réouverture des secteurs embroussaillés

Afin d'enrayer la dynamique de fermeture des secteurs à fort enjeu, une intervention ajustée sera mise en œuvre pour éliminer la végétation arbustive avant qu'elle ne soit trop dense, tout en conservant des buissons clairsemés favorables à la biodiversité. La restauration consiste à éliminer par broyage manuel ou bûcheronnage les arbustes envahissants, en conservant les arbres isolés (pins, chênes, fruitiers...) et quelques gros buissons, et en repoussant les lisières.

Dans la mesure où la gestion courante ne pourra pas être mécanisée du fait de la pente, la conservation de ces obstacles ne semble pas trop problématique.

Afin de mettre en évidence la réponse de la végétation aux opérations de restauration réalisées, un suivi de la végétation des pelouses sèches sera mis en place. Un état initial sera réalisé en 2024 avant la réalisation des travaux. Puis, une évaluation de la réponse de la végétation sera effectuée en 2025 puis en 2027. En fonction des résultats de ces évaluations, les travaux de restauration complémentaires seront ajustés.

Rétablissement de connexions des milieux réouverts

Pour renforcer la fonctionnalité des écosystèmes, il est essentiel de rétablir des connexions entre les milieux réouverts. Cette action permettra également de répondre aux besoins agropastoraux (passage des troupeaux).

Deux options sont envisagées :

Opt.A - Ouvrir des corridors entre prairies à flanc de coteau

Cette option semble difficilement envisageable sur l'ensemble du site du fait qu'elle concerne plusieurs centaines de mètres à ouvrir dans une végétation très dense et sur pente forte. Cependant l'action peut s'envisager sur trois secteurs (S1, S2 et S3).

Opt. B - Réserver un passage en limite supérieure du coteau et créer des ouvertures dans la lisière supérieure (SA en remplacement de S2 et SB en complément de S1)

2/ Restauration complémentaire des secteurs réouverts

Opt.1 : Restauration par pâturage

Il s'agit de confier à un agriculteur la gestion pastorale des prairies, c'est-à-dire la restauration complémentaire des secteurs réouverts par un pâturage adapté. L'objectif est d'étendre le pâturage aux secteurs nouvellement réouverts. Cette action passera, dans un premier temps par la recherche d'un partenariat agricole, de préférence un agriculteur

localement présent, et de s'accorder sur les possibilités de gestion pastorale à mettre en place. Un plan de pâturage sera ensuite **co-construit avec l'agriculteur** afin d'engager des mesures réalistes vis-à-vis du système d'exploitation et répondant aux enjeux écologiques de restauration/conservation des pelouses sèches. Afin de garantir l'adéquation des pratiques aux besoins des milieux, un suivi annuel sera mis en place. Concrètement, il s'agit de proposer un accompagnement technique agro-environnemental annuel avec l'agriculteur afin d'ajuster au besoin les pratiques en fonction de la réponse des milieux.

Restauration complémentaire manuelle (si nécessaire)

En fonction de la réponse des milieux, des travaux manuels de restauration complémentaire (débroussaillage) pourront être envisagés en complément du pâturage.

Opt.2 : Travaux de restauration complémentaires par une entreprise spécialisée en cas de non exploitation agricole

Sans partenariat agricole, une restauration complémentaire des milieux réouverts devra être réalisée afin de conserver les habitats de pelouses sèches à enjeu sur le long terme.

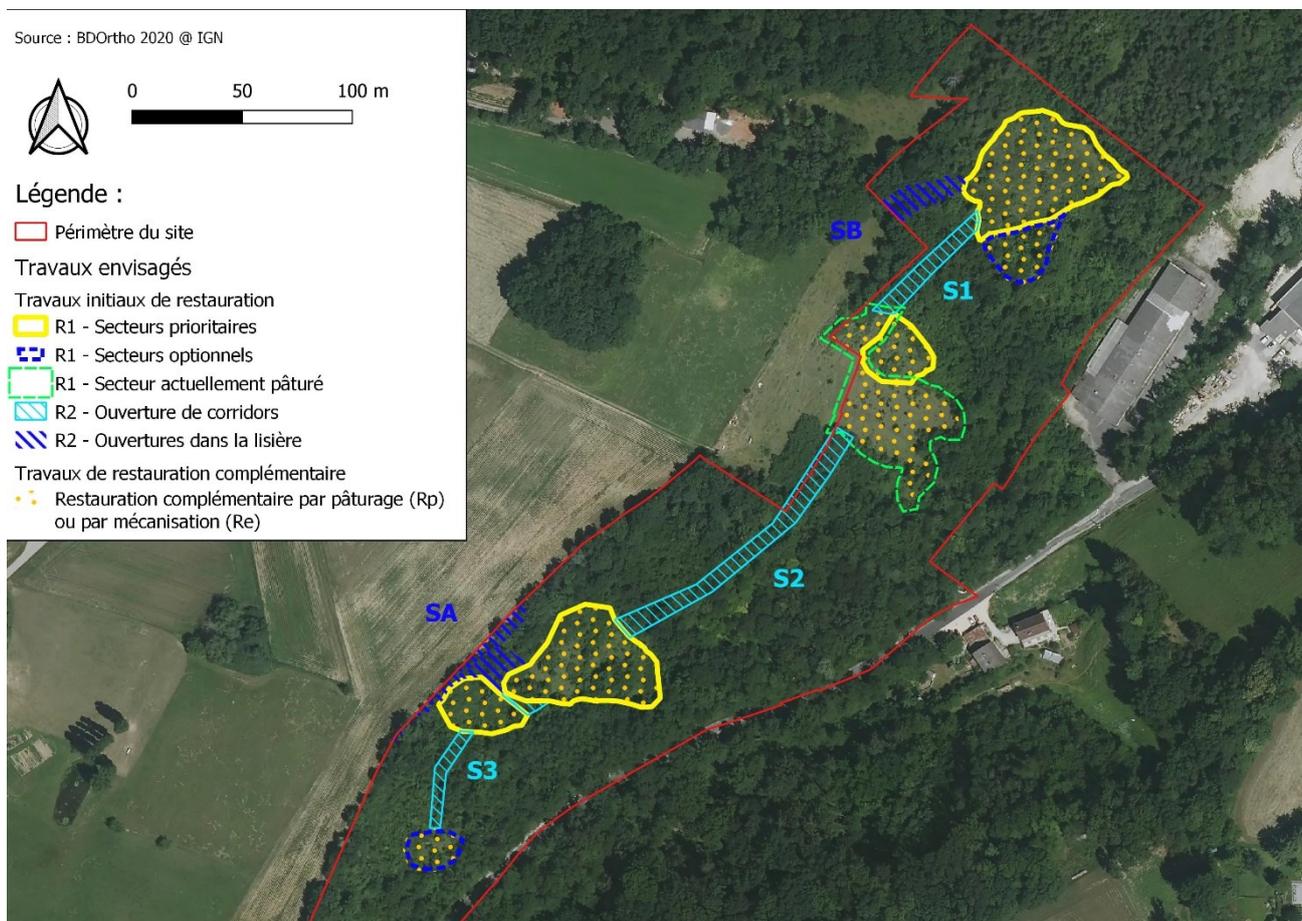
Restauration complémentaire par débroussaillage sélectif régulier

Des opérations de débroussaillage devront être répétées à intervalles réguliers à l'automne (septembre-novembre) par une entreprise spécialisée. Il faudra néanmoins conserver quelques jeunes pousses de pins pour permettre le recrutement de nouveaux individus et maintenir un peuplement d'âges diversifiés. Cette opération manuelle sera réalisée à l'aide de tronçonneuses et sécateurs de force, en veillant toujours à couper le tronc au plus près du sol.

Les résidus de coupe seront mis en tas sur des emplacements fixes en lisière ou en sous-bois, sur des secteurs ne présentant pas d'enjeu, sauf si une valorisation de ces produits est trouvée.

Restauration complémentaire par fauche manuelle avec exportation

Les secteurs ouverts feront l'objet d'une fauche tardive manuelle à l'automne (à l'aide de débroussailleuses), avec exportation des produits de coupe (avec râtaux et bâches). Pour minimiser l'impact sur la petite faune, des zones non fauchées seront laissées comme zones de refuge.



Synthèse des secteurs concernés par des travaux de restauration

C. 1. 3. Actions de connaissance

Surveillance et localisation des espèces exotiques envahissantes (EEE)

Tous les 2 ans, les secteurs les plus menacés par la présence d'espèces exotiques envahissantes seront localiser afin d'anticiper et de cibler les actions de restauration complémentaire pour contenir et/ou détruire les populations avant qu'elles ne prennent trop d'ampleur. Il s'agit de rester attentif notamment à la prolifération du robinier faux-acacia.

Actualisation du plan de gestion à mi-parcours

La présence (ou l'absence) d'espèces patrimoniales influence les actions de gestion mises en place. Il s'agit donc, après la réalisation des premières actions de restauration, de prospecter le site en recherchant spécifiquement ces espèces pour mettre à jour les connaissances. L'analyse de l'ensemble des données permet d'évaluer la pertinence et l'efficacité des premières actions de restauration et de réajuster, si nécessaire, la seconde période du programme de travaux.

Evaluation document de gestion 2024-2029 et rédaction document de gestion

Au terme de la durée de ce document de gestion, une évaluation de la mise en œuvre des actions initialement prévues sur la période 2024-2029 et une évaluation de l'état de conservation des habitats seront réalisées. Une recherche ciblée sur les espèces patrimoniales du site (flore, notamment Asters amelle, et faune) sera également comprise. Ces évaluations et recherches permettront d'apprécier les actions de gestion entreprises durant 6 ans, de vérifier l'atteinte des objectifs et de réajuster la gestion si besoin.

A la suite de l'évaluation, un nouveau document de gestion sera rédigé pour les 6 prochaines années, prenant en compte l'évolution du site et la mise à jour de la cartographie des habitats.